

## LA QUESTION DE SAMEDI

Trouvez-vous juste qu'Obwald ne puisse plus appliquer sa fiscalité «pro riches»?

Non  
23%



Oui  
77%



### Le clin d'œil du le

Lors d'un orage, on dit que le  
prise par David Stucki, de La  
Nous publions chaque jour l'  
[www.lexpress.ch](http://www.lexpress.ch), [www.limpa](http://www.limpa)

particulièrement dans notre  
canton.

**Jacques-André Maire** /Les  
Ponts-de-Martel

Il est temps qu'une  
autorité supérieure  
empêche certains cantons

## Un grand pas vers l'équité

**Johann Matthey** /Neuchâtel

Ce jugement restera dans les annales, pas seulement fiscales. Comme Armstrong sur la Lune, «c'est un grand pas vers l'équité»...

**Damien Cottier** /Hauterive

Le principe de l'impôt dégressif n'était pas acceptable sur le plan éthique. Le jugement du Tribunal fédéral remet donc utilement les pendules à l'heure. Il fixe les règles du jeu. Mais la gauche a tort de fanfaronner: la pression fiscale reste trop importante à Neuchâtel, et la concurrence des cantons à train de vie plus modeste va s'accroître. Neuchâtel devra, dès 2009, abaisser sa fiscalité, surtout pour la classe moyenne. Comme le Conseil d'Etat l'avait promis en 2004.

**Pierre Bonhôte** /Neuchâtel

Dans sa pièce, Schiller fait dire à Guillaume Tell: «Chacun sera imposé selon sa fortune». Pour avoir oublié cet élémentaire principe d'équité, Obwald s'est fait pertinemment remettre à l'ordre. Ainsi, les concours d'aplatissement devant les nantis, auxquels s'adonnent de nombreux cantons, se font mettre des limites bienvenues.

**Mauro Nanini** /Cressier

Ne devrions-nous pas tous être traités de manière équitable face à l'impôt? A mon avis oui. La décision du Tribunal fédéral est donc juste. Par contre, je pense que l'ensemble de la fiscalité devrait être rediscutée, car les pressions de l'impôt sur la classe moyenne sont intolérables,